

CTP du 12 février 2009: Réorganisation du CMN Le combat continue !

Le 12 février dernier, un CTP a rendu son avis sur le projet de réorganisation de l'établissement. Depuis le début, la CGT a été présente à toutes les étapes du processus pour dénoncer et combattre ce projet porté par la seule Présidente. Retour sur les événements.

Début novembre, nous découvrons dans l'ordre du jour du CTP prévu le 25 novembre, un point pour avis sur « l'organisation de l'établissement ». Nous avons immédiatement saisi Isabelle Lemesle en intersyndicale, au travers de différentes lettres ouvertes, afin que s'ouvrent des discussions autour de cette réorganisation dont nous ne savions pratiquement rien, en effet, aucun dossier sérieux ne nous avait été transmis. Malgré toutes les interpellations publiques, la Présidente persiste et signe !

Il aura fallu que la CGT occupe pendant près de trois heures le bureau de Mme Lemesle, le 19 novembre dernier, pour obtenir le retrait de ce point du CTP et l'organisation de quatre réunions, dont une au cabinet de la Ministre. Premier pas important, mais insuffisant au regard des enjeux extrêmement lourds qu'impliquent cette réorganisation (notamment concernant les nouvelles missions de maîtrise d'ouvrage). Quelques jours plus tard, un nouveau CTP était convoqué le 8 décembre, délais on ne peut plus insuffisant pour ouvrir une réelle concertation. Sous la pression de l'intersyndicale, Mme Lemesle acceptait d'inscrire « l'organisation de l'établissement » comme simple point d'information et le retirait de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 11 décembre, censé entériner la réforme.

Un cycle de 9 réunions a été programmé depuis la mi-décembre et s'est achevé le 30 janvier. Au cours de cette dernière réunion, la CGT et la CFDT ont présenté un contre-projet construit et réfléchi. Pour faire suite à nos propositions, qu'elle a balayées d'un revers de la main, à quelques exceptions près, **Mme Lemesle, dans son courrier du 2 février adressé à l'ensemble du personnel du CMN, affirmait néanmoins : « [...] je tiens à souligner que le CTP est à mes yeux la première instance de concertation où doivent se tenir les débats. Nous pourrions donc revenir le 12 février prochain sur chacun de ses points[...] »**

Malgré la faiblesse des documents fournis par l'administration, nous avons toujours répondu présents, au travers des représentants du personnel et de nombreux « experts », venant du siège et d'autres secteurs afin de tirer le maximum de ces réunions.

C'est pourquoi et afin de prendre au mot Mme Lemesle, la CGT, qui n'a pas pour habitude de pratiquer la politique de la chaise vide, a décidé de siéger à ce CTP du 12 février. Par ailleurs, nous avons exigé une interruption de séance à 12H00 afin de rendre compte aux personnels de l'évolution des débats. **Nous avons bien sûr continué à exprimer notre totale opposition au projet et fait acter en séance tous nos désaccords, qui figureront au procès-verbal. A savoir notre opposition à :**

- La création d'une direction aux relations extérieures chargée de pratiquer le lobbying envers les élus et les entreprises;
- La création d'une direction du développement économique destinée à accroître les ressources propres à outrance, au mépris des missions de service public culturel;
- La scission des éditions et de la diffusion qui aboutirait, à n'en pas douter, à la prépondérance des produits de négoce plus rentables, aux dépens d'une librairie de qualité sensée être la continuité de la visite qui participe à la mission de diffusion des connaissances;

- La scission du service photo;
- L'éclatement du département des affaires domaniales, au sein de deux directions différentes, au prétexte de la recherche d'une meilleure expertise juridique;
- Par ailleurs nous avons exprimé nos pires craintes quant à l'organisation et la mise en place de la nouvelle direction de la maîtrise d'ouvrage;

Toutefois, en siégeant jusqu'au bout la CGT, par sa ténacité et sa persévérance a pu arracher certaines évolutions non négligeables :

- La direction des relations extérieures ne sera pas directement placée sous l'autorité de la Présidente, mais rejoindra les autres directions sous l'autorité du Directeur Général;
- Le service photo ne sera pas scindé, mais rejoindra dans son intégrité le département des ressources scientifiques au sein de la direction scientifique. Par ailleurs, la restructuration et la politique photo de l'établissement seront revues en CTP après étude;
- La création d'un conseil d'orientation scientifique et culturel a été confirmé. Il devra être composé de personnalités qualifiées et d'experts. Il sera consulté au préalable sur les projets culturels et sur la programmation des travaux;
- La mission des schémas directeurs s'enrichira d'une mission de coordination des projets scientifiques. Cette mission sera sous l'autorité du Directeur Général et n'exercera aucune autorité hiérarchique;
- La Présidente a également réaffirmé les engagements pris par le Directeur du Patrimoine en matière de maîtrise d'ouvrage à savoir: la validation de la DAPA sur la programmation des travaux. Le contrôle scientifique et technique qui continuera bien à être assuré par les services de l'État (DRAC et SDAP). La possibilité de prolonger les conventions de mandat pour certains travaux programmés en 2009;
- La communication à tous les élus des CCP et CTP des avis de vacances et du positionnement de chacun des postes;
- Rendez-vous a été obtenu pour juin 2009, pour faire un point d'étape sur la réorganisation, la gestion des ressources humaines et les effectifs concernés;
- Hormis ces points sur la réorganisation, la CGT a obtenu des engagements fermes de la Présidente sur l'ouverture d'un calendrier social concernant la grille des salaires, le statut des personnels du CMN et sur l'action sociale;
- La Présidente s'est prononcée en faveur du maintien de l'association du personnel (MCL), de son extension à tous les personnels sur tout le territoire et à l'évolution de ses statuts;

Sur la question du mandat politique et budgétaire dont dispose la Présidente concernant la grille et le statut, celle-ci s'est engagée à prendre contact avec les tutelles avant le début des négociations (dossiers en panne depuis plus de dix ans, le Ministère des Finances et le Ministère de la Culture ayant contribué au blocage).

Ces quelques avancées, non négligeables, n'effaçant pas notre totale opposition à cette réforme et à la manière dont Mme Lemesle l'a menée, la CGT a voté contre ce projet de réorganisation.

La CGT continue à déployer toute son énergie et se battra pied à pied contre ces évolutions nocives qui, malheureusement, ne se limitent pas au seul CMN. Cette réforme s'inscrit pleinement dans un contexte de désengagement de l'État au travers notamment de l'autonomie accrue des établissements publics, le développement toujours croissant des ressources propres au détriment des missions de service public culturel, à la baisse des subventions de l'État ainsi qu'au non remplacement d'un emploi public sur deux. La prochaine bataille se mènera au Conseil d'Administration où vos élus CGT dénonceront devant les tutelles et les personnalités qualifiées, aussi bien les méthodes d'Isabelle Lemesle que le fond de sa réforme.

Présentation du programme de formation 2009

Avec la nouvelle réforme de la formation professionnelle, l'entretien annuel devient le point de départ pour déterminer le besoin en formation. Nous attirons l'attention du CTP pour que ce ne soit pas l'administrateur seul qui motive et influence dans telle ou telle direction, nous insistons pour que l'agent soit encouragé à

faire des demandes personnelles. Le projet de monument ne doit pas être le projet de formation.

À partir du 1er juillet 2007, est institué un Droit Individuel à la Formation (DIF), qui ne se substitue pas aux dispositifs existants mais vient les compléter pour permettre aux agents de disposer d'un crédit d'heures spécifiquement dédiées à la formation professionnelle. Pour le moment de nombreux points restent en suspens sur la mise en œuvre de ce DIF.

En 2009, une commission de formation, qui se réunira 4 fois dans l'année, sera une instance de concertation et d'échange sur ces questions. Nous ne manquerons pas d'y faire remonter vos demandes et interrogations!

En ce qui concerne l'accès à la formation, les restrictions portent tout d'abord sur les nécessités de service. Qu'en est-il des monuments qui ont un sous-effectif chronique? Après l'entretien annuel, le CMN va-t-il leur donner les moyens en terme de vacances ? Par les années passées, le refus de formation a souvent été motivé par les administrateurs pour des raisons de manque de personnels!

Information à retenir: les vacataires occasionnels et les saisonniers doivent bénéficier d'une journée d'information/formation interne, sur le site, rémunérée et incluse dans leur contrat, lors de la prise de fonction, concernant leur poste de travail et notamment l'accueil, les règles de sécurité et la découverte des services du monument.

Le programme de formation que vous allez recevoir par courrier d'ici quelques jours, a été construit en fonction de la nouvelle organisation du CMN et des nouvelles directives du ministère. L'accent a été mis en 2009 sur la préparation des nouveaux métiers: le management, l'environnement professionnel, le développement des capacités...

Nous voulons rappeler, pour l'année 2010, l'importance de conserver quelques unes des formations proposées par le passé autour des visites commentées: l'iconographie, le mobilier, l'architecture militaire, la langue des signes qui ont disparu de la liste... Ces stages sont autant de point d'appui pour faire vivre les monuments.

Dans le programme de formation, le descriptif des stages n°12 « *l'accueil, un état d'esprit* » et N°24 « *Animer et motiver* », a particulièrement attiré notre attention. En effet, nous avons lu: « *Connaître les orientations sensorielles dominantes: visuels, auditifs, kinesthésiques (VAGOG), ...utiliser les techniques de synchronisation sur les canaux sensoriels de mon interlocuteur pour faciliter la relation, en particulier dans les situations d'accueil difficiles... »*

Nous avons donc demandé si le CMN était en passe de devenir une secte!

La présidente nous a rassurée en s'engageant à suivre ce stage avec nous; chiche!!!

La CGT n'a pas pour habitude de voter contre les programmes de formation, néanmoins, afin de dénoncer les dérives « managériales » qui s'inscrivent parfaitement dans la future réorganisation de l'établissement et dans les grandes orientations données par la présidente et la DRH, au détriment des formations à la vue, nous avons décidé de nous abstenir.

Vote pour: administration 7

Abstention: CGT 7

Des questions très diverses, entre politique tarifaire, politique culturelle... et œufs de Pâques !

Une réduction tarifaire lorsqu'une partie du monument est fermé à la visite ?

La question fut posée, en particulier, pour le Château d'Azay-le-Rideau, où toute une partie de la collection permanente sera retirée, pour permettre l'installation d'une exposition temporaire.

L'administration nous à répondu qu'une réunion sera organisée sur place, prochainement, pour estimer le préjudice subi par les visiteurs. Suite à cette réunion le Conseil d'Administration rédigerà (ou pas) une décision autorisant cet éventuel tarif réduit. Nous avons signalé que ces fermetures partielles de monuments étaient loin d'être un problème particulier à Azay-le-Rideau. En effet, sur les Tours de Notre-Dame, par exemple, il est très fréquent de fermer une partie du circuit par manque d'effectif. Mais là, à priori, aucune solution. L'administration décide en CA des fermetures temporaires mais sur des durées assez longues, à cause de travaux, d'expositions... mais rien n'est prévu pour les fermetures ponctuelles, « accidentelles ».

Problèmes d'effectifs et de mutations d'agents titulaires sur les monuments du CMN.

La CAP prévue en mars est reportée aux 4 et 5 Juin 2009. D'ici là aucune mutation n'aura lieu sauf celles n'impliquant aucun changement d'adresse administrative. Par ailleurs, les élus CGT sont fortement intervenus auprès du Ministère pour dénoncer ces reports.

Calendrier des évaluations des agents titulaires au CMN.

Le CMN n'est pas maître en la matière, car c'est un calendrier défini par le Ministère. Espérons tout de même que l'Etablissement saura prendre cette année, toutes ses responsabilités afin d'organiser en temps et en heure, les entretiens annuels d'évaluation.

Organisation et contenu des visites scolaires à Aigues-Mortes suite à la nouvelle grille tarifaire applicable depuis le 1^{er} janvier 2009.

L'administration de ce monument a demandé aux agents d'abandonner les visites que ceux-ci proposent gratuitement aux groupes scolaires s'étant acquittés du forfait de 30 €.

En effet, s'inscrivant dans la droite ligne de la politique de Mme. Lemesle de développer les ressources propres, l'administration locale aurait fait un excès de zèle, en demandant à ses agents de renforcer l'équipe des conférenciers dont la visite est payante, et de ne plus proposer aux responsables des groupes scolaires que des ateliers pédagogiques. Dans la même logique, il est fortement recommandé aux caissiers d'encourager vivement les visiteurs à la location d'audio-guides. Mme.Lemesle devait se rendre à Aigues-Mortes, au lendemain de ce CTP, elle devait donc rencontrer les agents concernés et à affirmer ne jamais avoir donné de consignes dans ce sens. M.Deprost à tenu à rappeler l'importance et la complémentarité de la diversité de l'offre culturelle.

Par ailleurs, il est assez amusant, quoiqu'un peu effrayant aussi, de constater que bien souvent lorsque nous interpellons la direction du CMN sur ce type de problèmes, elle semble toujours découvrir avec effarement ce genre de pratiques, et n'est jamais au courant de rien... C'est à se demander ce qu'ils feraient si les personnels n'étaient pas là pour leur signaler toutes ces dérives, via leurs représentants syndicaux... ! ?

Point sur les fiches de renseignements transmises en janvier (aux contractuels CMN), et sur la base de données informatiques de la DRH.

La DRH nous apprend que sa base de données n'a fait l'objet d'aucune réactualisation depuis 1999. Le SNMH-CGT a tenu à rappeler que le CTP doit être consulté avant la création d'une base de données, et que la demande de tous ces documents confidentiels aurait pu se faire avec plus de tact, en y joignant, par exemple un courrier expliquant le but de cette démarche.

Point d'information sur la gratuité dans les monuments pour les moins de 26 ans et les enseignants, suite aux annonces du Président de la République.

Mme Lemesle nous à garantie que l'Etat s'est engagé à compenser la perte des recettes occasionnée par cette gratuité. Actuellement des évaluations sont en cours au CMN pour estimer cette perte.

Point sur les heures de nuit au Palais-Royal. Une réunion est prévue sur place, prochainement, avec des membres de l'administration (DRH ...) pour rendre compte aux agents de l'avancement du dossier.

Point sur l'organisation de l'action culturelle à l'occasion du week-end de Pâques.

Plusieurs monuments organiseront ces jours là, une chasse aux œufs en chocolat pour les enfants. Il a été demandé aux agents concernés d'organiser des quizz sur leurs monuments.

Certains administrateurs ont fait savoir que cette animation des plus simpliste remplacerait à l'avenir, l'expérience « Monuments Jeux d'Enfants », qui elle est d'un tout autre niveau. La CGT a tenu à cette occasion à rappeler l'importance de faire dans nos monuments, de l'évènementiel de qualité, par respect des publics, de nos sites et des agents qui y travaillent.

Ces derniers s'investissent très souvent dans leurs monuments au point d'être tout à fait capables d'apporter des réflexions, des commentaires, d'un grand niveau, sur la connaissance de l'histoire, de l'architecture... de notre patrimoine. Ces quizz et ces chasses aux œufs sont plus dignes de Disneyland que du Centre des Monuments Nationaux ! De plus, dans de nombreux endroits, les personnels peuvent travailler en partenariat avec des associations pouvant apporter leurs compétences sur des domaines bien précis mais ayant un lien direct avec le monument (CORIF, Conservatoire du Littoral, troupes de théâtre...).

La présidente nous a assuré qu'il n'avait jamais été question que cette animation de Pâques remplace « Monuments Jeux d'Enfants ». Là aussi, c'est la diversité de l'offre culturelle, sans doute !